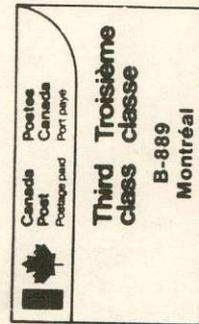




nouvelles csn

NUMERO 19

Semaine du 7 au 13 février 1979



Les congrès régionaux de la CSN "Pour l'enracinement de nos revendications" se poursuivent selon le calendrier suivant:

- 16 et 17 : Québec
Saguenay-Lac St-Jean
Laurentides
Trois-Rivières
- 23 et 24 : Sherbrooke
Shawinigan
Outaouais
Sud-Ouest

mars

- 2 et 3 : Richelieu-Yamaska
Victoriaville
- 3 et 4 : Nord-Ouest
Gaspésie
- 9 et 10 : Granby
Thetford-Mines
Côte-Nord
Sept-Îles

L'AGENDA DU MOUVEMENT

février

15-16 Fédération des mines, de la métallurgie et des produits chimiques; réunion conjointe exécutif et salariés à Montréal

19-20-21

FITPF-réunion - bilan des négociations

IL EST HORS DE QUESTION DE PRELEVER DES COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR PAYER \$10 MILLIONS A REYNOLDS

Montréal, 13 février 1979 - Le président Norbert Rodrigue a donné l'assurance qu'il était hors de question de prélever des cotisations supplémentaires pour payer l'amende imposée à la CSN par le juge Masson suite à la poursuite de Reynolds.

Commentant ce jugement à l'ouverture du Conseil fédéral, il a déclaré: "Quand nous parlons de justice de classe, cela ne signifie rien d'autre que ce que le langage populaire a découvert depuis fort longtemps en affirmant qu'il y a deux justices!"

Ainsi il n'est pas possible pour les travailleurs de poursuivre les compagnies qui ruinent leur santé par leur négligence criminelle; eux ne peuvent invoquer le "dommage causé à l'équipement" comme dit Reynolds; ils ne peuvent non plus invoquer la "perte de revenus" pour poursuivre une entreprise qui ferme même s'ils y ont investi plusieurs années de travail. Si une cuve d'aluminium vaut \$10 millions pour la justice, à combien évalue-t-elle les 525 pertes de vie par suite de maladie ou d'accidents du travail qui se sont produites au Québec en 1976-77? A combien évalue-t-elle les souffrances des 16,258 travailleurs frappés d'incapacité permanente pendant la même période?

Montréal, 12 février 1979 - LA PRISON POUR UN FIER-A-BRAS PATRONAL - Le juge Greenberg a condamné à 30 fins de semaine de prison le garde Edgar Lajeunesse, de l'Agence de sécurité Unic, reconnu coupable de négligence criminelle par un jury,

février

19-20-21

Session de formation en information pour les responsables régionaux de l'EST du Québec, à la Forêt Montmorency

20-21 *Réunion du comité inter-fédérations à Montréal*

21-23 *Session de formation pour les arbitres syndicaux à l'assurance-chômage à Montréal*

22 *FPSCQ réunion d'équipe*

22 *Réunion du comité d'orientation de la CSN*

22-23 *FTPF réunion d'équipe Secteur Textile, Vêtement, Chaussure (CSN) Bureau de direction à St-Hyacinthe*

24-25 *Session de formation en santé-sécurité organisée par la Fédération du bâtiment pour ceux qui ont suivi les cours d'inspecteur de l'OCQ. A l'Institut Desjardins à Lévis.*

26-27 *Lanaudière: session de formation technique pour les officiers*

pour avoir foncé sur la ligne de piquetage des grévistes du Gaz Métropolitain, le 17 mars 1978, blessant l'un d'entre eux. Le président du syndicat, Fernand Valiquette, a accueilli cette condamnation comme une victoire pour tous les travailleurs, parce que pour la première fois, on peut s'appuyer sur une démonstration judiciaire pour revendiquer la mise hors la loi dans les conflits de travail des gardes privés qui agissent comme agents provocateurs pour permettre aux patrons d'obtenir des injonctions destinées à briser le rapport de force des grévistes.

Le président du syndicat a ajouté que les circonstances atténuantes dont le juge a tenu compte pour imposer sa sentence à l'agresseur devraient être aussi élaborées lorsque ce sont des grévistes qui comparaisent pour avoir fait du piquetage à l'encontre d'une injonction.

Sorel, 13 février 1979 - LANCEMENT D'UNE BROCHURE SUR LA FERMETURE DES FONDERIES DE SOREL, dans laquelle on apprend que l'entreprise doit près de \$500,000 aux 250 travailleurs mis à pied le 1er décembre dernier. Il faut de plus ajouter \$300,000 qui auraient dû être versés aux travailleurs si l'entreprise avait respecté l'obligation de donner un préavis de trois mois avant la fermeture. Des faits troublants entourent cette fermeture. Ainsi il semble que ce soit le Trust Général, à qui les Fonderies versaient des intérêts préférentiels de 15 pour cent, qui a déclenché le processus de fermeture. Or les Fonderies appartiennent à la famille Simard dont deux membres, Arthur et Léon, siègent au conseil d'administration du Trust, le premier comme président. Le syndicat revendique une enquête publique.

Montréal, 7 février 1979 - LA NEGOCIATION DES SERVICES ESSENTIELS est au ralenti dans le réseau des affaires sociales, parce que les directions des institutions ne veulent pas s'y prêter. Le président de la FAS, Donatien Corriveau, annonce que des moyens de pression pourront être appliqués d'ici deux semaines si la situation ne s'est pas améliorée. Rappelons que la position fondamentale de la CSN sur les services essentiels est qu'il appartient aux travailleurs de chaque établissement de déterminer ceux qui doivent être maintenus.

Montréal, 8 février 1979 - OCCUPATION DE KRUGER - Dans le but de forcer la compagnie à négocier, les grévistes de Kruger La Salle ont occupé le siège social de la compagnie aujourd'hui. Ils sont 160 et sont en

mars

3

Etats généraux des travailleuses québécoises à Québec

CCNSP

1-12-23

rencontre des porte-paroles

FAS

19-20-21 février

Conseil fédéral de la FAS au Centre des congrès à Québec

FESP

février

25-26 *Bureau fédéral FESP*

ve depuis le 24 janvier pour défendre leurs droits acquis, dont l'ancienneté.

Chicoutimi, 7 février 1979 - GREVE ECLAIR SUR LA SANTE SECURITE - Les six techniciennes et préposés aux autopsies de l'hôpital de Chicoutimi ont arrêté de travailler de 9 h. à 15 h. pour donner du poids à leurs revendications relativement à l'élimination des gaz toxiques et des odeurs nauséabondes. Ils ont repris le travail satisfaits des correctifs qui seront apportés à court terme.

Valleyfield, 7 février 1979 - POSSIBILITE DE REGLEMENT AUX CINEMAS DE VALLEYFIELD - Après cinq mois d'attente, la demande d'arbitrage ayant été faite en août 1978, les grévistes des Cinémas de Valleyfield ont finalement obtenu une réponse du ministre Pierre-Marc Johnson concernant l'imposition d'une première convention collective de travail en vertu de la loi 45, entre le Syndicat des travailleurs de cinémas du sud-ouest (CSN) et la compagnie France-Film.

Depuis le début du conflit, le 4 février 1977, seulement trois séances de négociation d'environ quinze minutes chacune ont eu lieu. France Film tente par tous les moyens de casser le syndicat par crainte que les employés de ses 37 autres salles décident de faire comme ceux de Valleyfield, chose qui se produira sans doute.

Une rencontre aura lieu entre l'arbitre syndical, l'arbitre patronal, ainsi que le président du Conseil arbitral (choisi par le ministère), afin d'entendre la position des deux parties concernées. Si les deux parties n'arrivent pas à s'entendre, un conseil arbitral sera formé sous peu. De là naîtra notre première convention collective de travail. Peut-être aura-t-elle beaucoup de trous, mais toutes les conventions en ont et rien ne nous empêche de les améliorer de négociation en négociation. Michèle Bourassa, présidente pour le syndicat des travailleurs de cinémas du sud ouest.

UN AN DE LUTTE POUR UNE PREMIERE CONVENTION - Les travailleurs de la conserverie Coq d'Or à Marieville s'enorgueillissent aujourd'hui de leur première convention arrachée après un an de lutte contre un employeur qui ne voulait pas reconnaître leur syndicat et contre les Teamsters qui étaient venus mettre les bois dans les roues. La requête en accréditation a été déposée le 27 janvier 1978 et quatre jours plus tard, 18 travailleurs congédiés, la plupart ayant participé à l'assemblée de fondation. Après une vaine tentative patronale de mettre sur pied un comité de boutique, les Teamsters

FESP

25 mars-1er avril
Congrès

SUD-OUEST

février

16-17 Session sur l'information

23-24 congrès régional

mars

2-3 Session sur la condition féminine

SAGUENAY LAC St-Jean

février

23-25 Cours de formation de base (Lac St-Jean)

26 Cours de technique de base (Lac St-Jean)

27 Cours de technique de base (Saguenay)

REGLEMENT - En lock out depuis le 22 janvier, les employés de la Fédération des magasins Coop de Québec ont accepté une entente de principe par un vote de 100 à 23. Le retour au travail s'est fait le 12 février dans l'entrepôt et le 13 dans les bureaux.

LOCK OUT CHEZ HYMAC LAVAL -

Les 85 employés sont sous le coup d'un lock out depuis le 8 février. La compagnie est spécialisée dans la fabrication de compagnies à l'usage des usines à papier. Elle est appelée à un fort développement puisque le gouvernement québécois s'apprête à injecter un demi-milliard de dollars pour moderniser l'équipement de l'industrie du papier. Les travailleurs demandent une augmentation de 80 cents pour un contrat de deux ans.

ont prétendu représenter les travailleurs. Le 4 juillet, le tribunal du travail ordonne la réintégration des 18 congédiés pour activités syndicales. Le patron tente d'en appeler mais le tribunal rejette sa requête. Le 11 septembre, le syndicat CSN remporte le vote contre les Teamsters par 17 à 15. Après toutes ces difficultés pour obtenir la reconnaissance, les négociations se sont déroulées normalement, et une convention intéressante a été signée le 1er février.

MERCI DE VOTRE SOLIDARITE - Le syndicat national des travailleurs en accessoires électriques (CSN) (CEGELEC Laprairie) remercie tous les syndicats qui nous ont fait parvenir leur \$10 de solidarité durant notre lock out. Cette manifestation de solidarité d'un grand nombre de syndicats ainsi que l'appui d'autres travailleurs sur notre ligne de piquetage a contribué concrètement à la conclusion d'une convention collective qui a fait droit à nos principales revendications. Denis Hamelin, président du syndicat.

International - LES TRAVAILLEURS AMERICAINS DU PAPIER CONTRE LA POLITIQUE SALARIALE DE CARTER - 17,000 travailleurs appartenant au Syndicat des travailleurs de la pulpe et du papier de l'Ouest américain sont en grève depuis maintenant 7 mois. La grève porte principalement sur la question du salaire et s'oppose à la politique de Carter de plafonner à 7% par année les hausses salariales. 36 moulins à papier appartenant à une douzaine de compagnies sont touchés. Dans de nombreuses usines, la production se poursuit toutefois avec l'emploi de scabs.

International - RACISME ET ANTI-SYNDICALISME - Fait très rare en Afrique du Sud, 230 femmes à l'emploi de la multinationale britannique Eveready poursuivent depuis le 30 octobre une grève qui est considérée légitime. Car dans ce pays raciste, aucun Noir (75 pour cent de la population) n'a le droit d'appartenir à un syndicat. Egalement illégaux sont les syndicats multi-raciaux: les Métis ne peuvent faire partie du même syndicat que les Blancs, ou les Asiatiques... A Eveready, il s'agit d'un syndicat de travailleuses métisses. Le piquetage aussi est interdit, comme pratique "subversive". Mentionnons qu'en Afrique du Sud, seulement les

REGLEMENT - Après quelques jours de lock out, les employés de Proviso à Québec ont accepté un règlement par un vote de 41 à 23. Le retour au travail s'est fait à partir du 13 février.

VICTOIRE AU CLSC LOTBINIERE - Les 35 employés sont retournés au travail le 9 février après cinq mois d'une grève déclenchée pour rétablir les conditions minimales du service à la population compromises par l'arrivée d'un nouveau directeur général dont la première action a été de congédier trois médecins, deux autres employés, et de suspendre trois mandataires chargés de le rencontrer. Les grévistes ont obtenu la tenue d'une enquête publique sur le fonctionnement du CLSC, et cette enquête a conclu qu'il fallait relever le directeur général de ses fonctions. Suite au refus du conseil d'administration d'appliquer les recommandations, les grévistes ont obtenu la mise en tutelle du CLSC par le ministre des Affaires sociales.

L'enquête leur ayant donné raison sur toute la ligne, ils ont réussi à négocier le remboursement du tiers de leur salaire pendant la durée de la grève. Et aussi bien sûr, la levée de tous les congédiements et suspensions.

NOMINATION d'un nouveau permanent à l'éducation au Conseil central du Saguenay-lac St-Jean, Gilles Gagnon qui travaillait à l'Hôtel-Dieu d'Alma. Le conseil central a également élu un nouveau vice-président, Richard Bédard de l'usine Price à Kénogami.

